

PLAN RÉGIONAL

Santé au Travail EN BRETAGNE

2010 • 2014

DIRECCTE
BRETAGNE
JUIN 2011



Le développement de la santé, du bien être au travail et l'amélioration des conditions de travail constitue un enjeu majeur pour notre politique sociale, aujourd'hui et dans les années à venir.

La réduction des accidents du travail et des maladies professionnelles, la prévention des risques professionnels et de l'usure au travail, les actions à conduire pour le maintien dans l'emploi sont autant de moyens d'y concourir.

Le Plan régional de Santé au Travail constitue pour la période 2010-2014 un engagement fort des pouvoirs publics, des organismes de prévention, des partenaires sociaux, des entreprises et des travailleurs pour un enjeu partagé : améliorer les conditions de travail tout au long de la vie.

POINTS DE REPÈRES

Environ **900 000 salariés** en Bretagne dans le secteur privé (*régime général et régime agricole*)
Une surreprésentation des accidents du travail et des maladies professionnelles en Bretagne.

Les accidents du travail

- **35 084** accidents du travail avec arrêts de travail, dont 1 604 accidents graves et 35 accidents mortels (*régime général – données 2009*)
- **7 245** accidents du travail dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (*données 2009*)
- **3 669** accidentés du travail parmi les salariés du régime agricole (*données 2008*)
- **3 521** accidents de trajet pour les salariés du régime général dont 17 mortels (*données 2009*)

Les maladies professionnelles

- **4 539 maladies professionnelles** déclarées en 2009 (*régime général*), **483** pour le régime agricole (*données 2008*)
- **90%** des maladies professionnelles déclarées relèvent de la catégorie des **Troubles Musculo-Squelettiques (TMS)** (*régime général – données 2009*)
- **L'âge moyen** d'un salarié déclaré inapte définitivement à son poste de travail est de **46 ans**.
- **25% des inaptitudes** sont générées par des troubles psychologiques.

LES OBJECTIFS DU PRST

4 axes majeurs constituent l'ossature du Plan régional de Santé au Travail :

1 Améliorer la connaissance en santé au travail

Il s'agit en particulier de poursuivre les recherches sur les effets des algues vertes sur la santé des travailleurs, mais aussi d'essayer de mieux comprendre les causes de la sur-sinistralité en Bretagne.

2 Poursuivre une politique active de prévention des risques professionnels

Les risques les plus présents en Bretagne feront l'objet d'une vigilance accrue : troubles musculo-squelettiques (TMS), risques psycho-sociaux (RPS), risques chimiques.

Le secteur du BTP parce qu'il est par nature source d'accidents du travail et de maladies professionnelles et le secteur des services à la personne, qui se développe et connaît des conditions de travail spécifiques, feront l'objet d'une attention particulière.

L'accent sera mis sur les publics les plus fragiles que sont les seniors, les nouveaux embauchés et les précaires.

3 Encourager les démarches de prévention des risques professionnels dans les entreprises

L'implication des entreprises dans la démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels est fondamentale pour faire progresser la santé au travail dans les entreprises et notamment les très petites entreprises.

Les actions menées sous cet axe auront pour but de faire connaître les outils, d'inciter à s'engager dans la démarche et d'accompagner ceux qui le font tout en impliquant les représentants du personnel et les branches.

4 Piloter le PRST

Sous la responsabilité de la DIRECCTE, le PRST fera l'objet d'un suivi régulier.

LA MÉTHODE

Le PRST a été élaboré au sein du Comité Régional de Prévention des Risques Professionnels, instance réunissant l'ensemble des acteurs régionaux de la prévention des risques professionnels et a recueilli l'accord de tous.

Il organise la confluence des politiques de santé au travail conduites par ces différents acteurs et donne un écho supplémentaire à chacune d'entre elles.

STRUCTURATION DÉTAILLÉE DU PRST

AXE 1 Améliorer la connaissance en santé au travail

Poursuivre la structuration et le développement de la recherche en santé au travail

- Approfondir les connaissances en matière d'exposition aux algues vertes dans les différentes situations de travail
- Identifier les équipes de recherche de la région

Développer les outils de connaissance et de suivi

- Analyser la « sur-sinistralité » en Bretagne
- Assurer une veille sur les risques émergents (nanotechnologies)

Agir sur la formation

- Intégrer la santé sécurité au travail dans tous les types de formation
- Renforcer la formation des services de prévention et de contrôle

AXE 2 Poursuivre une politique active de prévention des risques professionnels

Renforcer la prévention en direction de certains risques...

- Poussières de bois, amiante, rayonnements ionisants, risques chimique et CMR
- Troubles musculo-squelettiques (TMS)
- Risque psychosociaux (RPS)
- Risque routier

... secteurs

- Secteur du bâtiment et des travaux publics
- Secteur des services à la personne

... et publics prioritaires

- Seniors
- Nouveaux embauchés et salariés précaires

Et aussi...

- Favoriser la bonne conception des locaux de travail

AXE 3 Encourager les démarches de prévention des risques dans les entreprises, notamment dans les PME et TPE

Sensibiliser les branches professionnelles, les entreprises et les salariés aux risques professionnels

- Informer sur la prévention des risques professionnels
- Prévenir les inaptitudes aux postes de travail et favoriser le maintien dans l'emploi

Accompagner les entreprises dans le diagnostic et la construction de plans d'action

- Relancer la démarche d'évaluation des risques
- Améliorer le rôle des Institutions Représentatives du Personnel (IRP)
- Développer des plans pluriannuels de prévention des risques professionnels

S'appuyer sur la réforme des services de santé au travail pour réformer le pilotage de la santé au travail et la gouvernance des SST

- Renforcer le rôle des services de santé au travail comme acteurs de prévention

AXE 4 Piloter le plan, communiquer, développer et diversifier les outils pour une effectivité du droit

Piloter le plan au niveau territorial

- Suivre la mise en œuvre du plan régional

Elaborer, financer et mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation en accompagnement de la mise en œuvre du PRST

- Rendre visible la politique de santé et sécurité au travail

POUR EN SAVOIR PLUS...

Vous pouvez consulter ou télécharger :

sur le site de la DIRECCTE de Bretagne : Rubrique « Travail et relations sociales »

- Le document complet du Plan régional Santé Travail 2010-2014
- Cette plaquette de synthèse au format pdf
- Le Plan national Santé au Travail n° 2 – période 2010-2014
- Le diagnostic Santé-Travail en Bretagne réalisé par l'ORS de Bretagne

sur le site de l'ORS de Bretagne : http://orsbretagne.typepad.fr/ors_bretagne/sant_au_travail/

- Le diagnostic Santé-Travail en Bretagne.

www.travailler-mieux.gouv.fr

le site qui regroupe les informations sur la santé, la sécurité et les conditions de travail à destination de tous les acteurs de l'entreprise.

